

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU CCAS DE JOIGNY



Préambule

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que «les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus».

Le ROB doit être présenté au conseil d'administration, avant l'examen du budget.

Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Joigny.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

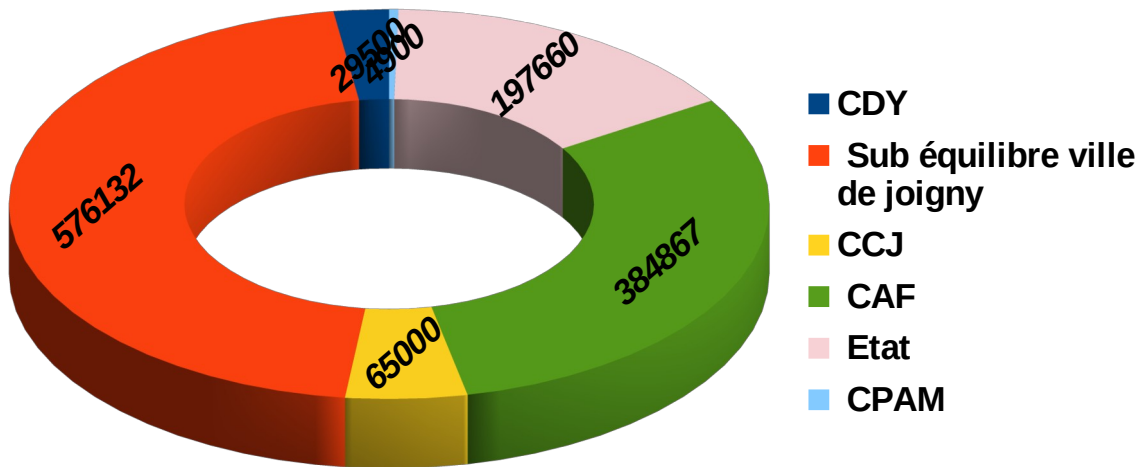
Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Élément de contexte économique

Après presque deux années de crise sanitaire, 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6 %. Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de 2 services, d'achat de gaz ou d'électricité. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Les recettes du CCAS BP 2023

Répartition des recettes du CCAS BP 2023

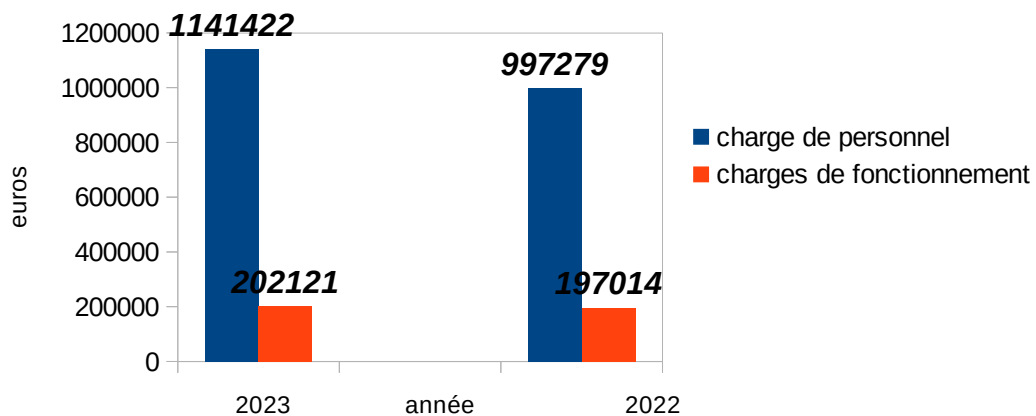


Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, d'autres sources de financement ont été trouvées. La CPAM est un nouveau financeur du centre social suite à un appel à projet obtenu début janvier 2023. Le CDY a été davantage sollicité afin de compenser l'augmentation du nombre de suivis RSA.

L'État devient le troisième financeur du CCAS (les adultes relais/l'espace France services/le PRE).

Les dépenses de fonctionnement

répartition des charges de personnel et de fonctionnement BP 2023 sur la base du budget total



Le budget total du CCAS pour le BP 2023 s'établit à 1 371 843 €

Il évolue de 12% par rapport à 2022.

Plusieurs raisons à cela :

- ✓ le point d'indice de traitement a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022.
- ✓ Les charges fixes de fluides (gaz et électricité) augmentent fortement environ 150 %
- ✓ L'augmentation du SMIC portant le taux horaire à 10,57 € à compter du 1er janvier 2023 (au lieu de 10,48 € depuis le 1er octobre 2022), soit un relèvement de 0,9 % ;
- ✓ Le traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité) regroupant le coût des avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne et réussite à concours
- ✓ Reclassement en catégorie B des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux à effet du 1^{er} juillet 2022 améliorant leur déroulement de carrière
- ✓ Le remplacement de deux agents en arrêt maladie depuis 18 mois sur le multiaccueil les oursons occasionne une surcharge des charges de personnel
- ✓ L'intégration de personnel supplémentaire, un agent du service jeunesse intègre le CCAS.
- ✓ Malgré une forte hausse des fluides et des matières premières, une réduction des lignes budgétaires réservées au fonctionnement du quotidien a permis une stabilité du budget de fonctionnement.

8 services différents composent le budget global du CCAS :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - LE SERVICE SOCIAL DU CCAS | - LE PRE (PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE) |
| - LE MULTI-ACCUEIL LES OURSONS | - LA MEDIATION |
| - LA MICRO-CRECHE MARIA MONTESSORI | - L'ADMINISTRATION GENERALE |
| - LE CENTRE SOCIAL «LA FABRIK» | - Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) |

1 budget annexe est créé en 2023, il concerne la Cité Educative pour laquelle nous avons été labélisés en 2022. Ce budget ne peut être porté par une collectivité.

LE BILAN DES RESSOURCES HUMAINES**A) EFFECTIF DU PERSONNEL**

Au 31 décembre 2022, les effectifs du personnel titulaire et du personnel contractuel sur emplois permanents et en activité sont les suivants :

➤ **AGENTS TITULAIRES** :

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	1			1
Total	1	0	1	0	0	1
		0	100%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR TECHNIQUE						
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	0	2			2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	0	2			2
Adjoint technique territorial	2	0	2			2
Total	6	0	6	-	-	6
		0	100%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR SOCIAL						
Assistant(e) socio-éducatif	1		1	1		
Conseiller socio-éducatif	1	1		1		
Total	2	1	1	2	-	-
		50%	50%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR MEDICO SOCIAL						
Auxiliaire puériculture de classe normale	1	-	1		1	
Total	1	-	-	-	1	-
		-	100%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR ANIMATION						
Adjoint d'animation territorial	1	-	1	-	-	1
Total	1	-	1	-	-	1
		-	100%			

Effectif Total – Agents Titulaires	11	1	10	2	1	8
---	-----------	----------	-----------	----------	----------	----------

➤ AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS :

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
SECTEUR TECHNIQUE			
Catégorie C	8	-	8
<i>Total</i>	8	-	8

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
SECTEUR ANIMATION			
Catégorie B	3	1	2
Catégorie C	1	-	1
<i>Total</i>	4	1	3

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
SECTEUR MEDICO SOCIAL			
Catégorie A	1	-	1
Catégorie B	1	-	1
<i>Total</i>	2	-	2

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
SECTEUR SOCIAL			
Catégorie A	2	-	2
<i>Total</i>	2	-	2

Effectif total – Agents Contractuels	16	1	15
---	-----------	----------	-----------

S'agissant des **agents contractuels sur emplois non permanents**, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents contractuels non permanents	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Pédiatre	1	-	1
Conseiller budgétaire	1	1	-
Conseiller(e) RH/paies	1	-	1
Agents en contrat aidé (PEC-adulte relais)	3	2	1
Agents CLAS / PRE	8	-	8
<i>Total</i>	14	3	11

➤ **Formation professionnelle en 2022**

Sur 27 agents titulaires et contractuels sur emplois permanents, 7 ont bénéficié d'une formation professionnelle par le CNFPT, dont 1 VAE.

→ 4 femmes (Cat A = 2 - Cat B = 1 - Cat C = 1).

→ 3 hommes (Cat A = 1 - Cat B = 1 - Cat C = 1).

Nombre total d'heure de formation : **294**.

B) ACTIONS SOCIALES

➤ **Chèques déjeuner**

Depuis 2008, la collectivité a mis en place les chèques déjeuner. La valeur faciale du ticket est de 4 €. Son coût est partagé à parts égales entre la collectivité et les agents qui en bénéficient.

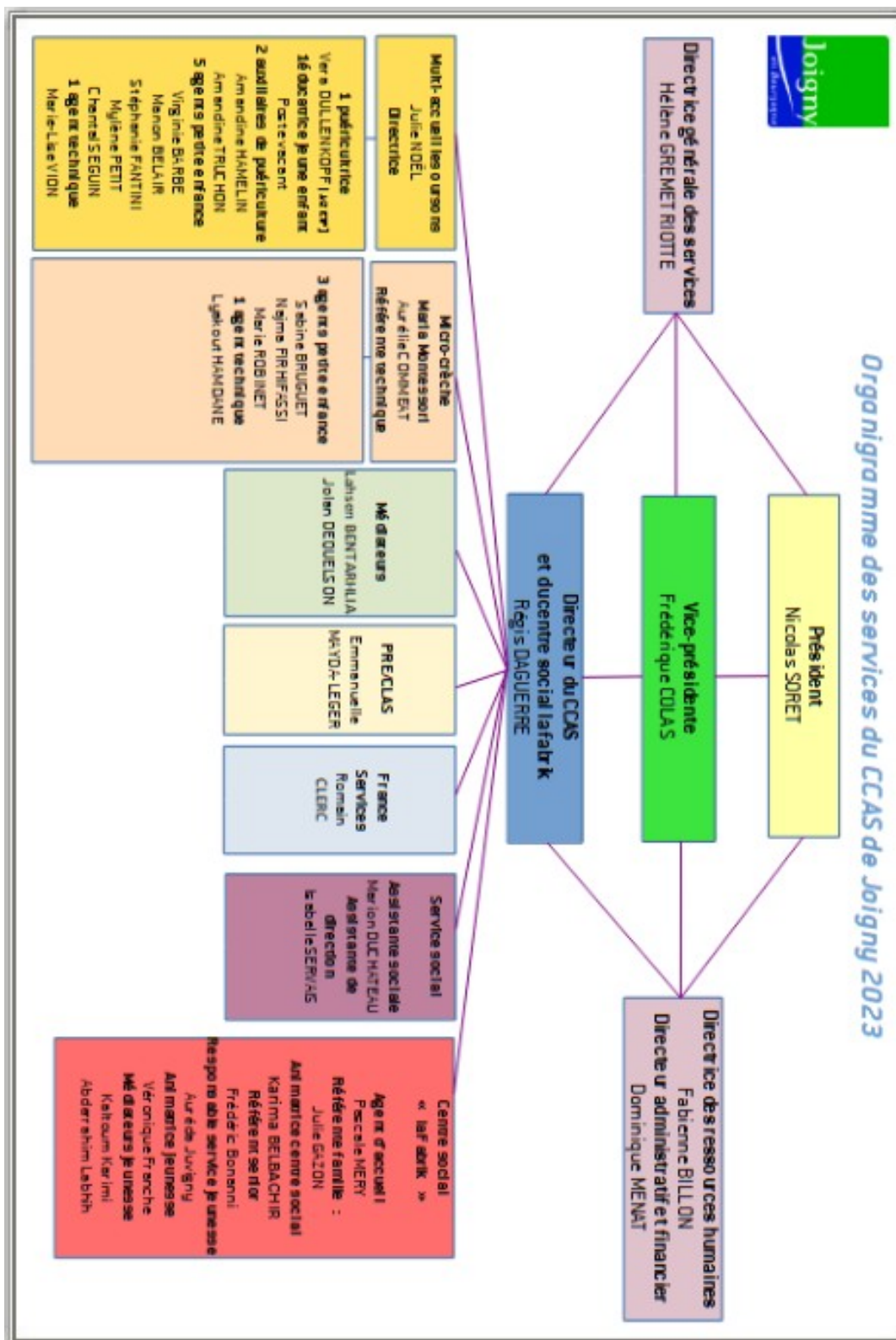
En 2022, la part de la Collectivité sur les chèques déjeuner s'élevait à 10 923 €.

➤ **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le CCAS adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2016 pour tout le personnel titulaire et contractuel sur emploi permanent et en activité, ainsi que les agents recrutés en emploi aidé sur un temps complet.

En 2022, le coût de cette adhésion s'est élevé à 6 572 €.

L'organigramme 2023 du CCAS

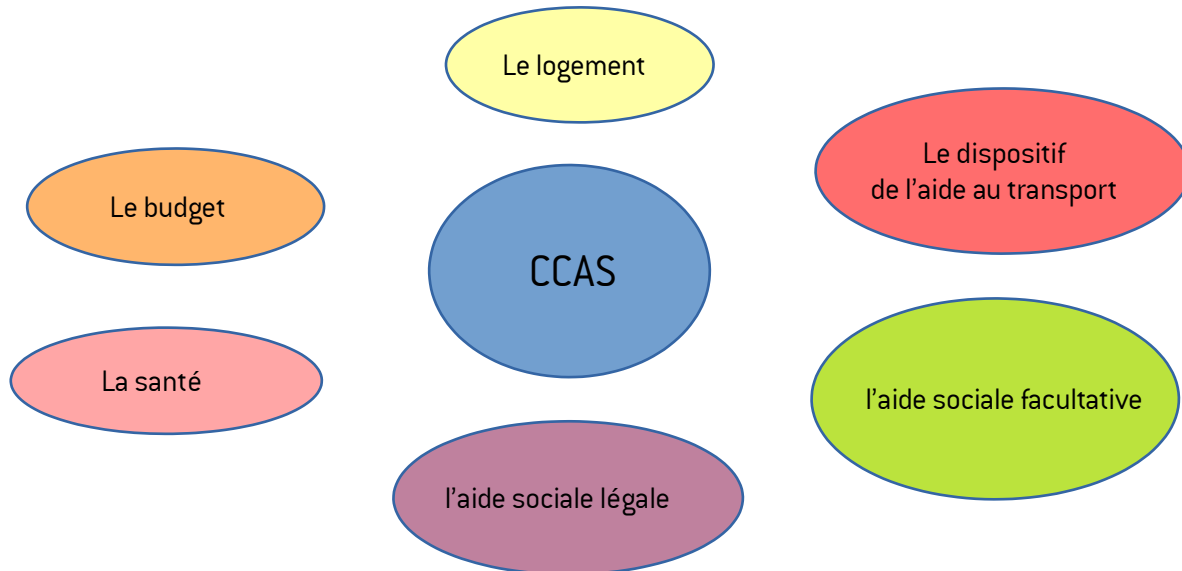


Le service d'accompagnement social du CCAS

Ce service est le service obligatoire pour un CCAS.

Il est composé de trois agents : une assistante sociale, une assistante de direction et du directeur. Ce service a connu un mouvement de personnel en 2022, Mme PITEUX a quitté ses fonctions le 28/02/2022. Le poste a été pourvu le 21/06/2022 par Mme DUCHATEAU.

Au CCAS les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant :



Le public accueilli est, selon la demande, soit orientée vers les structures appropriées aux besoins, soit il est accompagné selon les difficultés. En effet, le développement du travail en réseau avec les acteurs de l'insertion sociale, de la santé et de l'insertion professionnelle est primordial. Le CCAS peut mutualiser les outils de Pôle Emploi, des organismes de protection sociale et des services sociaux et faire appel à des appuis techniques pour la mise en œuvre de cet accompagnement.

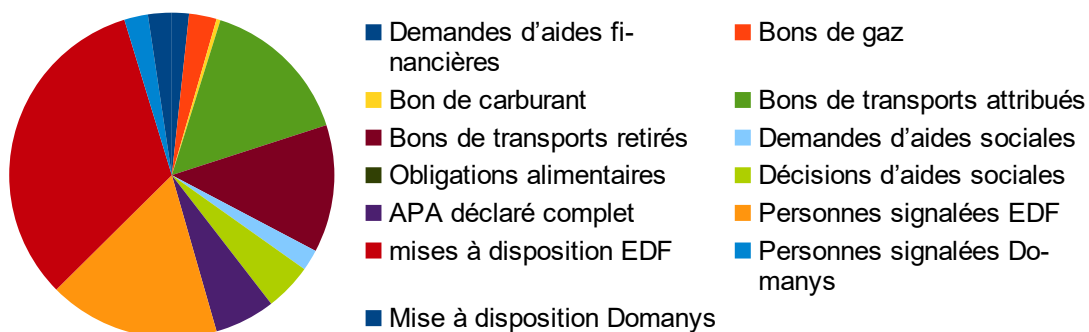
Le service d'accompagnement social du CCAS permet d'offrir un accompagnement global intégrant la dimension sociale et professionnelle à des personnes seules sans enfant à charge rencontrant des difficultés sociales (logement, surendettement, santé, problèmes familiaux, de comportement, santé et de souffrance psychologique, mobilité...) qui se rajoutent à leurs difficultés au regard de l'emploi (éloignement du marché du travail, absence de formation ou formation obsolète, échecs successifs...) et constituent des freins à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle envisagé ou déjà engagé.

La mise en place d'une relation de confiance permet la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie.

Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en œuvre doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité. C'est dans ce sens que s'inscrivent les missions des agents et du travailleur social du CCAS. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'action sociale du CCAS s'est dotée d'un règlement des aides sociales qui apporte de la clarté sur les aides attribuées aux usagers et aux partenaires.

Quelques chiffres repères des missions clefs du CCAS en 2022

BILAN	2021	2022
Demandes d'aides financières	15	13
Bons de gaz	26	21
Bon de carburant	11	3
Bons de transports attribués	122	116
Bons de transports retirés	98	97
Demandes d'aides sociales	17	16
Obligations alimentaires	12	0
Décisions d'aides sociales	29	36
APA déclaré complet	38	46
Personnes signalées EDF	108	130
mises à disposition EDF	190	250
Personnes signalées Domanys	18	18
Mise à disposition Domanys	19	18



Les domiciliations

Total des domiciliés actifs + leurs ayants-droit 134

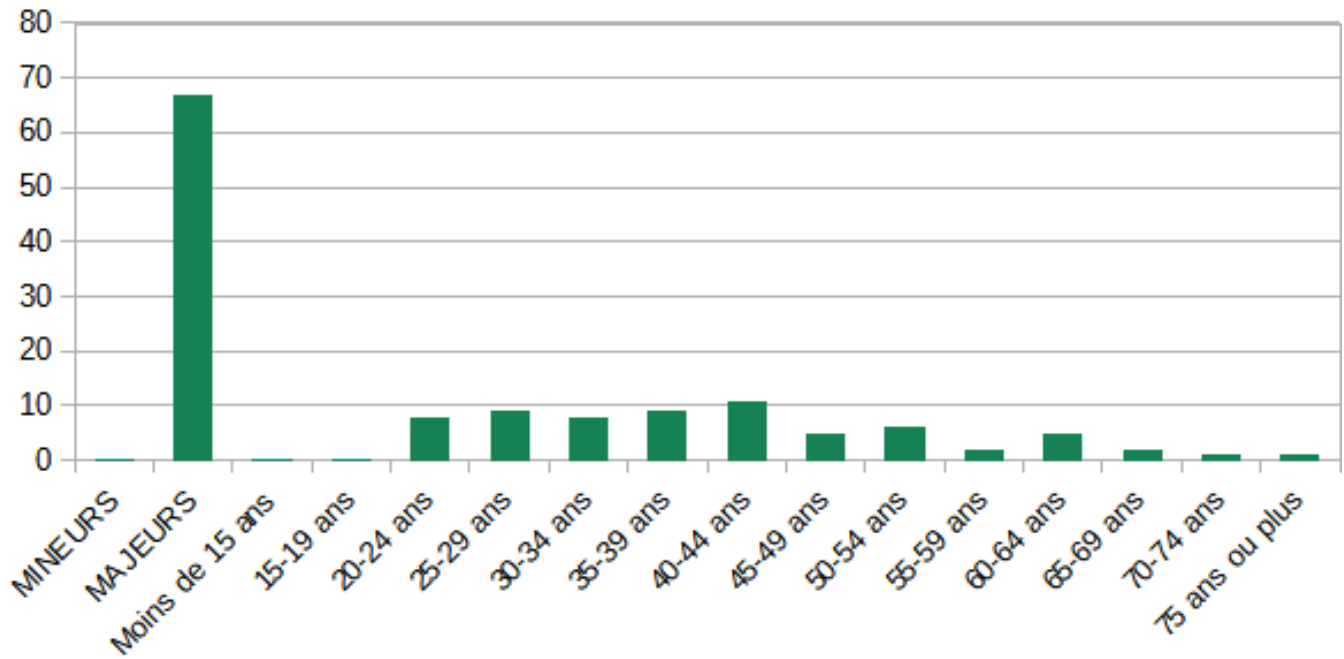
Nombre de domiciliés 67

Nombre d'ayants-droit 67

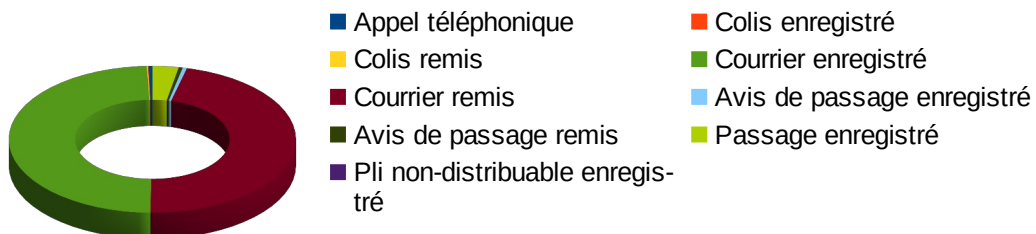
Nombre de domiciliés actif par sexe

Femme 27

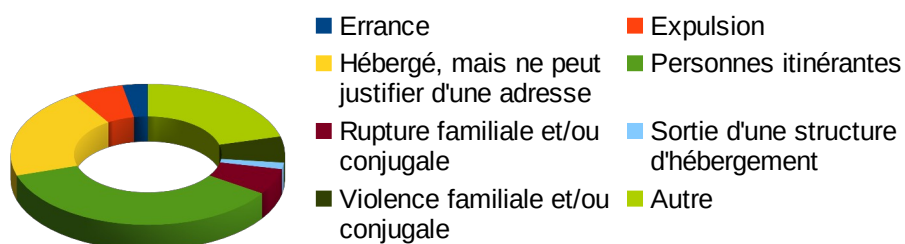
Homme 40



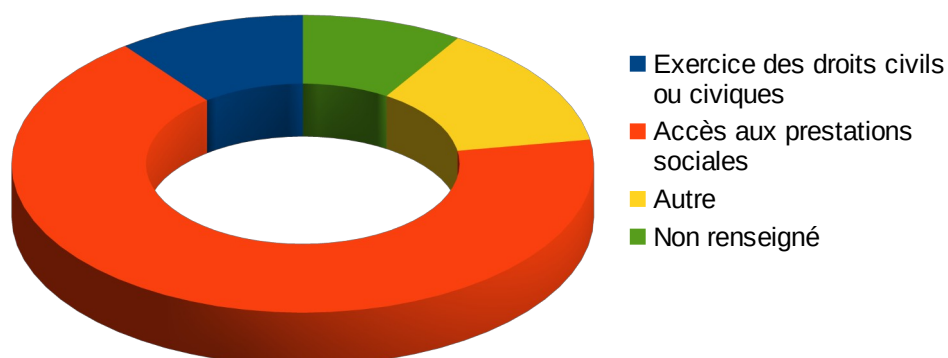
Totale des interactions avec les domiciliés



Cause de l'instabilité du logement



Motif principal de demande de domiciliation



Les actions suivantes du CCAS seront reconduites en 2023 :

*Mandats (secours d'urgence et aides)

*Aides financières diverses (bouteilles de gaz, subventions associations...)

*Bons de taxi

*Colis alimentaires

* Plan canicule et plan hivernal

* Logement (les baux glissants) - renouvellement de la convention avec le conseil départemental et les bailleurs SIMAD et DOMANYS

*Insertion dans le cadre du rSa (renouvellement de la convention avec le conseil départemental) suivi de 22 bénéficiaires du RSA par le travailleur social

* Consolider et développer le partenariat

Le multiaccueil « les oursons »

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – multiaccueil Les Oursons, gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de JOIGNY, assurent pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans et jusqu'à ses 6 ans lorsqu'il présente un handicap.

La vocation du multiaccueil est d'aller au-delà de la simple garde de l'enfant qui se limiterait à le surveiller, le nourrir et le protéger des accidents. Il se présente comme un lieu d'éveil, d'apprentissage favorable au développement psychomoteur de l'enfant et lui permet de forger sa personnalité et sa sociabilité en passant de la vie familiale à la vie en collectivité.

Cette structure petite enfance, comme celles du département, est confrontée à une nouvelle problématique face à la pénurie de professionnelles diplômées. Un poste d'éducatrice de jeunes enfants est à ce jour vacant. Il est remplacé par un agent qui possède un CAP petite enfance. Toutefois les professionnels du multiaccueil sont à l'écoute des différents besoins exprimés par les parents, les enfants. Afin de garder un service de qualité, il est nécessaire d'ajuster sans cesse l'organisation aux besoins.

Le multiaccueil « les Oursons » s'inscrit dans une véritable démarche de soutien à la parentalité et de qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'attache à consolider et développer son partenariat au travers du réseau enfance jeunesse de la ville de Joigny, mais aussi du partenariat institutionnel CAF/PMI.

La crèche des oursons a finalisé et validé les documents réglementaires régissant la structure fin 2022.

Évolutions du budget

Les dépenses de fonctionnement du multiaccueil Les Oursons s'élèveront pour 2023 à 518 100,00 €, dont 460 000,00 € de charges de personnel. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régi par des normes d'encadrements précises. Il a fortement augmenté par rapport à 2022 (426 125,00 €).

Hors frais de personnel, le budget s'élèvera en 2023 à 58 100€. Il comprend les dépenses d'électricité, l'achat des repas auprès d'Élite (depuis juin 2016), l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure. Malgré une forte augmentation des fluides, ce budget est constant étant donné l'effort financier exécuté sur des lignes budgétaires moins prioritaires.

Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention d'équilibre de la ville. Il est à noter que le multiaccueil les Oursons a déposé deux demandes d'appel à projets. Un contrat de ville et un au REAPP. Cette nouvelle dynamique montre une volonté d'ouverture vers l'extérieure de la structure et une volonté de diversifier les sources de financement des actions.

La micro crèche Maria Montessori

La micro-crèche Maria Montessori est une structure d'accueil de jeunes enfants qui a ouvert ses portes le 29 septembre 2015 et qui propose trois types d'accueil (régulier, occasionnel, urgence) à temps complet ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicaps. Le CCAS a répondu à l'offre de délégation de service public publiée par la communauté de communes du Jovinien en septembre 2020. Le CCAS a été choisi pour la nouvelle délégation de service public pour quatre ans. D'une capacité de 10 berceaux, elle est située avenue de Sully prolongée à Joigny (89300) au sein d'un hôtel d'entreprises. La microcrèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (voire 5h45 si besoin). Au sein de la BGE, sur une surface globale de 160 m², une dizaine d'enfants sont accueillis autour d'un espace de vie de 60 m² ouvert sur un patio clos de 50m². La microcrèche a été pensée et conçue pour offrir un maximum de confort aux enfants.

Les évolutions du budget

Les dépenses de fonctionnement de la micro-crèche en 2023 s'établiront à 172 840,00 € dont 150 290,00 € de charges de personnel. Ce budget est quasi identique à 2022.

Les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régi par des normes d'encadrements précises.

Hors frais de personnel, le budget s'élève à près de 22500 € et comprend les dépenses de fluides, l'achat des repas auprès d'Élite, l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et aussi l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure. Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention de la CCJ.

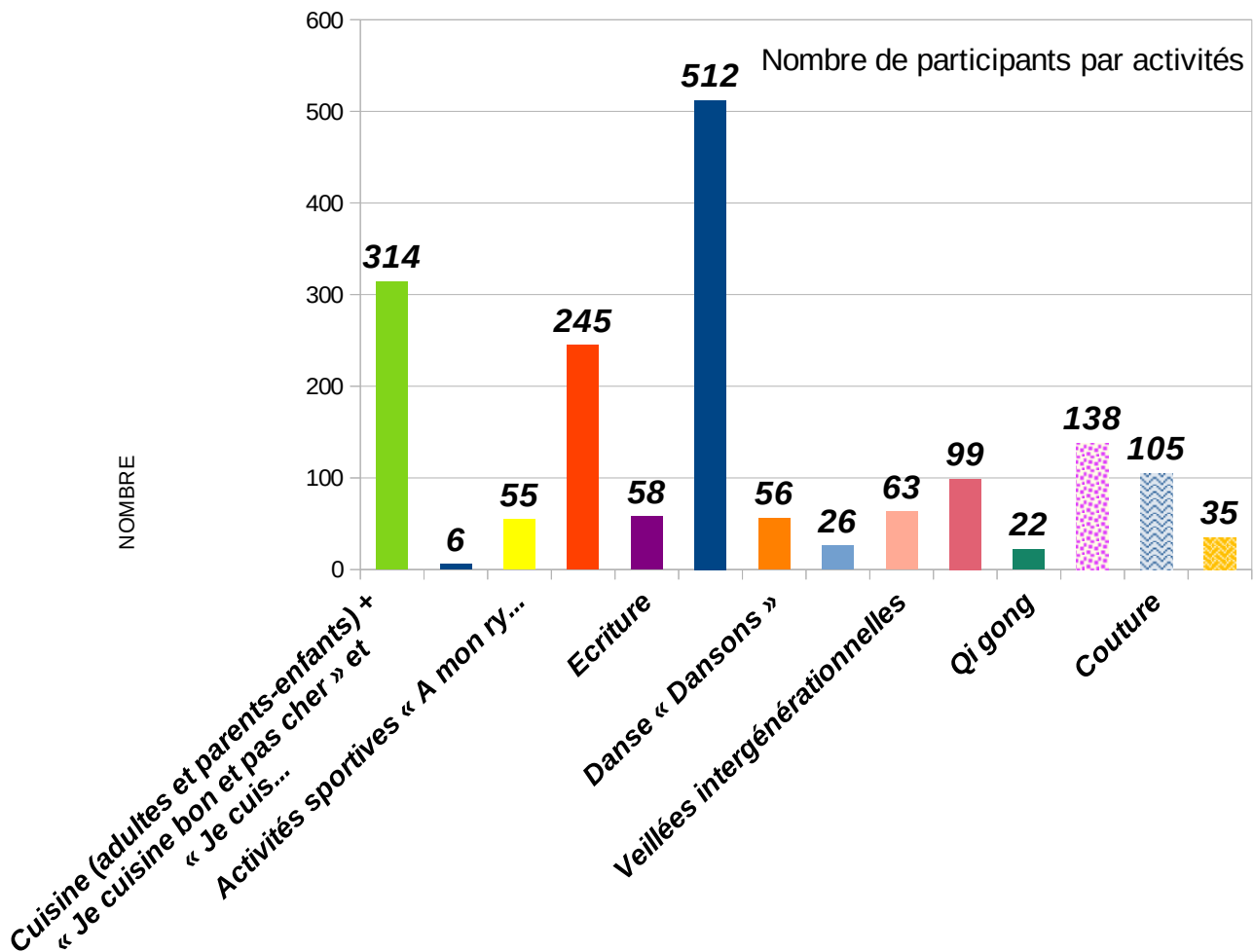
Cette structure a également finalisé et validé les documents obligatoires tels que le projet de service et le règlement intérieur.

Le centre social « LA FABRIK »

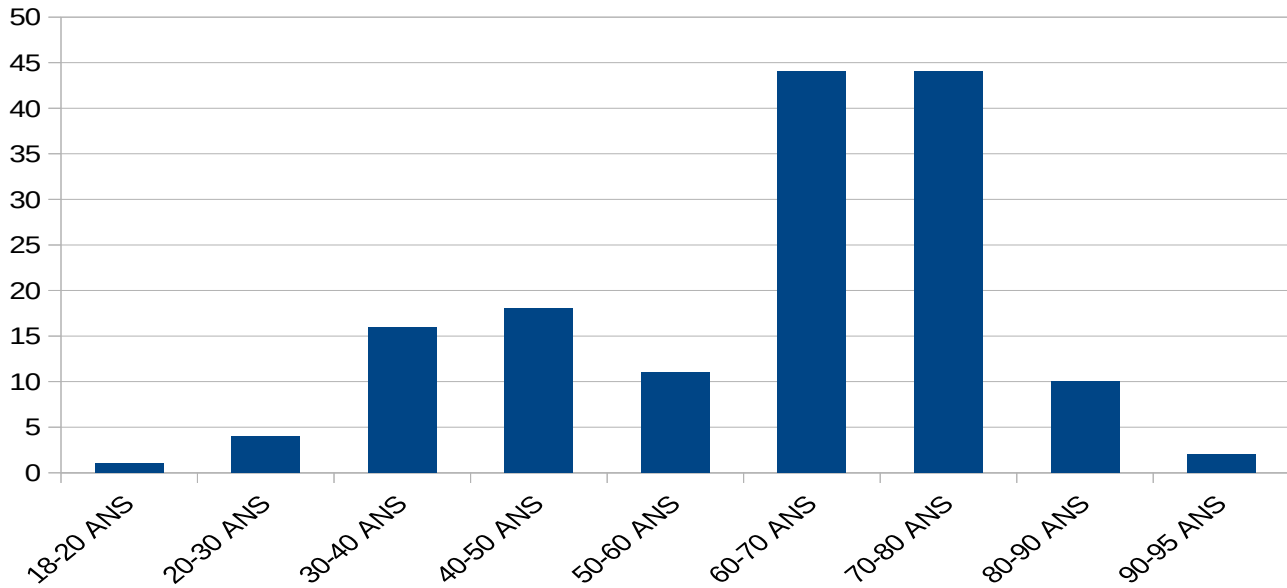
et France Services

Le centre social est un équipement à vocation sociale, familiale et intergénérationnelle. Il est aussi un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Il est né d'une volonté politique de développement du territoire afin d'offrir aux Joviniens une structure de proximité polyvalente dans ses activités et ses animations. Ainsi, le centre social de Joigny offre des services et des activités à la population répondant à ses besoins :

- de l'accueil et des permanences pour l'orientation, l'information... ; des animations variées : cuisine, bien-être, estime de soi, Semaine bleue®, sorties, visites, activité en partenariat... ; des services aux familles et du soutien à la parentalité : conférences-débats, organisation de départs en vacances



Répartition des adhérents (150) par tranche d'âge



Le centre social répond à un besoin avéré sur Joigny, de par la taille de la commune et sa population. Le centre social est le croisement des problématiques locales, des dispositifs mis en place par les politiques publiques nationales et locales et des attentes spécifiques des habitants. La présence de 12 partenaires différents lors de permanences témoigne de cette volonté de proposer des services de proximité aux habitants.

La création de l'espace France services en janvier 2022 apporte un plus dans l'accompagnement numérique des habitants. Pour illustrer ce nouveau service voila quelques chiffres :

LES PUBLICS ACCUEILLIS A L'ESPACE FRANCE SERVICES DE JOIGNY.

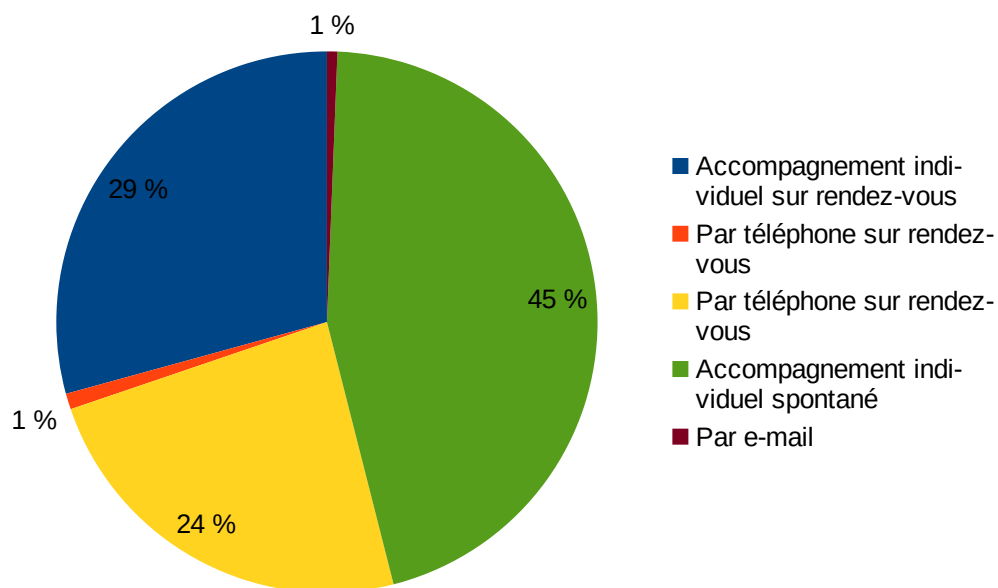
De par sa structure porteuse (CCAS) la France Services de Joigny accueille tout type de public. Les statistiques le prouvent, à part les jeunes de moins de 26 ans qui sont plus à l'aise avec les outils numériques ou n'ont pas encore besoin d'effectuer des démarches administratives en ligne, toutes les tranches d'âge sont à peu près équitablement représentées et il en va de même pour le sexe de l'utilisateur.

ÂGE		
Tranche	Nombre	%
Moins de 18 ans	4	0,32%
Entre 18 et 26 ans	61	4,84%
Entre 27 et 45 ans	353	28,02%
Entre 45 et 55 ans	360	28,57%
Entre 55 et 62 ans	224	17,78%
Plus de 62 ans	248	19,68%
Information non communiquée	10	0,79%
Total	1260	100%

SEXE		
Sexe	Nombre	%
Homme	589	46,75%
Femme	670	53,17%
Information non communiquée	1	0,08%
Total	1260	100%

Données extraites de la plateforme France Services pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

La majorité des usagers se rendent à France Services de manière spontanée afin d'obtenir un accompagnement individuel sur une démarche. Nous essayons de faire diminuer ce chiffre en incitant les usagers à prendre un rendez-vous, car le nombre de demandes actuelles étant en augmentation, il devient difficile de répondre à la demande de manière immédiate.



D'après les données extraites de la plateforme France Services dans la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, la France Services de Joigny répond en moyenne à 13,74 demandes par jours.

THÉMATIQUES LES PLUS TRAITÉES			
Top	Thématique	Partenaire	Nombre
1	Solidarité, Insertion (RAS, prime d'activité)	CAF	244
2	Carte vitale	CNAM	95
3	Immatriculation de véhicule	Intérieur	91
4	Logement et cadre de vie	CAF	84
5	Permis de conduire	Intérieur / ANTS	58

Voilà quelques données qui permettent de mieux comprendre l'activité de cet espace France Services. Un rapport d'activité est disponible depuis le 15/01/2023 réalisé par Romain CLERC le coordinateur de France Services Joigny.

Évolutions du budget

Les recettes du centre social sont composées de prestations de service de la CAF, d'une subvention du conseil départemental, de la participation des adhérents, de subventions ponctuelles (contrat de ville, REAAP...et d'une subvention d'équilibre de la ville.

Le budget prévisionnel 2023 s'établit à 206 071€. Il est en forte augmentation mais en adéquation avec les recettes qui augmentent également. Le service senior et une partie du budget du service jeunesse intègrent le budget du centre social. La PS jeune et une augmentation de la PS centre social permet un équilibre en recette.

Les perspectives 2023

Après une année 2022 riche en projets, l'année 2023 nous permettra de développer prioritairement les axes Parentalité et Partenariat qui ont été en sommeil durant la période de pandémie. Le service senior auparavant un service avec un budget propre, intègre totalement le centre social afin de donner une meilleure lisibilité des actions intergénérationnelles.

Le service jeunesse intègre également le projet social du centre social. La Fabrik aura dorénavant une compétence jeunesse. L'organigramme est modifié et s'enrichit de quatre personnes.

Le Projet de Réussite Éducative (PRE)

Le projet de réussite éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement » [Délégation interministérielle à la Ville - note de cadrage - février 2005].

Le projet s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans résidant sur le quartier prioritaire de la ville de Joigny ou scolarisés dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire.

Ces enfants et jeunes présentent des signes de fragilité ou risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite. Le dispositif propose en priorité des actions individuelles pour favoriser le développement des ressources de l'enfant, pour lui permettre de devenir acteur de son parcours. 5 domaines d'intervention sont proposés : santé, scolaire, ouverture culturelle, accès au sport et loisirs, soutien aux parents, animation du réseau.

Evolutions du budget

Pour rappel, le dispositif PRE doit reposer sur une structure juridique autonome avec une comptabilité publique. Le conseil d'administration du CCAS a accepté lors de sa séance du 25 août 2015, par délibération n°18-2015, la mise en place du projet réussite éducative et le portage juridique par le CCAS de Joigny.

Le dispositif fait l'objet d'un financement annuel du CGET (ETAT) ainsi que du conseil départemental. La subvention demandée auprès du CGET, commissariat général à l'égalité des territoires est de 55 000 €, la subvention demandée auprès du département est de 5 000 €. Le montant des dépenses de fonctionnement au BP 2023 sera de 81814,00€.

Les domaines d'actions du PRE qui constituent les orientations de 2023 sont :

- ✓ la santé et l'aide à la mobilité : favoriser l'accès aux soins (suivi psychologique, psychomoteur, orientation vers un pédiatre, un orthophoniste...) et le transport des parents vers le lieu de soins (taxi...)
- ✓ un nouveau dispositif verra le jour avec la présence d'une orthophoniste qui viendra une fois par mois réaliser des bilans.
- ✓ la réussite scolaire : accompagnement personnalisé et soutien individuel
- ✓ l'ouverture culturelle, sportive et l'accès aux loisirs
- ✓ le soutien aux parents : se sentir bien avec soi-même, sa famille, son environnement (accompagnement vers des organismes sociaux, suivi psychologique, vacances en famille...);
- ✓ l'animation du réseau avec des temps d'échanges entre professionnels.

LE CLAS contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Le CLAS pour quoi faire ?

le clas permet à l'enfant:

- d'apprendre à apprendre/ d'éveiller sa curiosité
- de savoir s'organiser/ de devenir plus autonome en tant que parent
- le Clas accompagne les parents dans la scolarité de leur enfant
- mieux comprendre le système scolaire / faciliter le dialogue avec les enseignants

Le CLAS comment ça marche?

L'enfant est accueilli en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés, durant 1h30 en petits groupes, ils proposent aux enfants:

- un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter/ de l'aide dans l'organisation du travail personnel
- des projets culturels/ des activités d'expression

les accompagnateurs proposent aux familles

- des temps de rencontre/ une participation active aux ateliers

A qui s'adresse-le CLAS de Joigny:

- enfants scolarisés en ce2/CM1/CM/2
- le CLAS est gratuit pour les familles
- sur inscription groupe de 12 enfants identiques d'octobre à juin

Où se trouve-le CLAS ?

Deux lieux différents :

Salle dans l'espace jeune{ pour les enfants scolarisés à St Exupery

Salle dans les locaux du périscolaire de l'école Garnier (école Garnier)

Evolution budgétaire

Le budget de ce service est en baisse. En effet, la suppression d'un lieu d'intervention abaisse les charges de personnel et de fonctionnement.

Le service de médiation

Cette année 2022 a été moins chaotique, mais l'organisation et l'installation de l'équipe dans ses nouveaux locaux n'ont pas été simples. Le service de médiation est établi depuis le 1^{er} décembre 2020 dans un appartement en plein cœur du quartier de la Madeleine à proximité des habitants.

Présentation de l'équipe :

L'équipe de médiation du CCAS se compose de quatre personnes :

Monsieur Abderrahim LABHIH

Madame Kaltoum KARIMI

Monsieur Jolan DEQUELSON

Monsieur Lahsen BENTARHLIA

Les domaines d'interventions sont variés et sont répartis en cinq catégories :

Incivilité

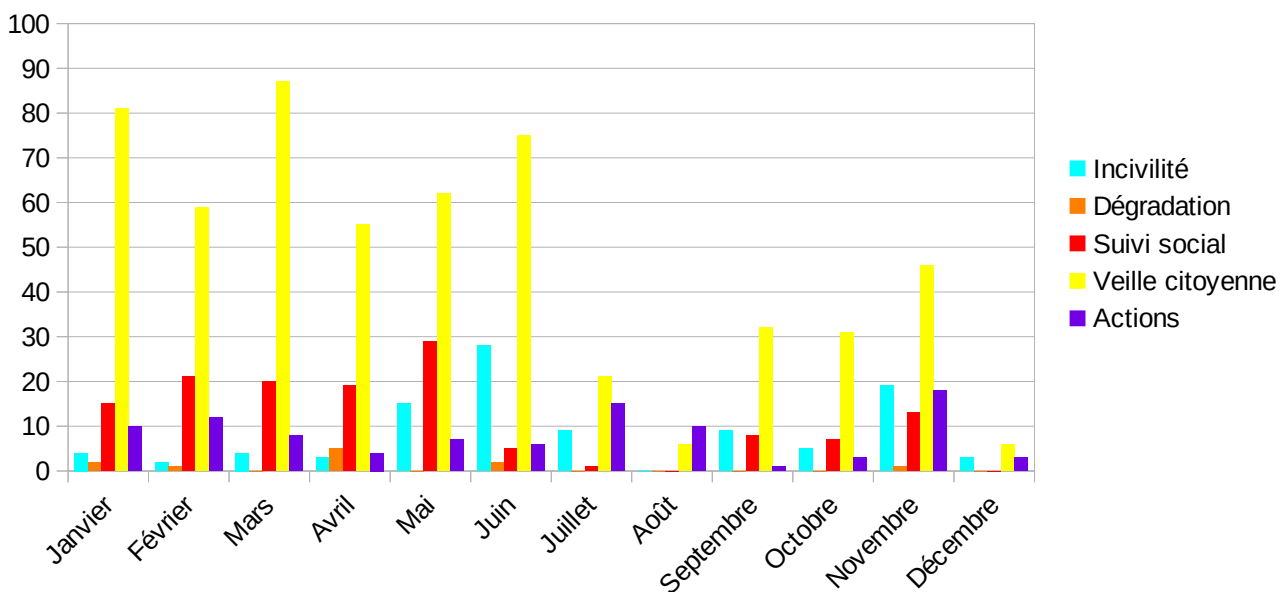
Dégradation

Suivi social

Veille Citoyenne

Les fiches de postes des médiateurs seront réévaluées en 2023. Deux d'entre eux intégreront le service jeunesse pour compléter l'équipe.

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTIONS EN 2022



CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 089-268902061-20230207-02_2023-DE



Le CCAS dans sa qualité d'établissement public, joue un rôle moteur dans la construction et l'application des politiques publiques. Par ses actions en direction des plus fragiles, mais aussi des familles par l'accueil du jeune enfant et du centre social, le CCAS porte une politique de solidarité et d'accès aux droits et à l'insertion.

2022 a vu la création de deux nouveaux dispositifs, l'espace France service a vu le jour le 1^{er} janvier 2022 et un point justice a été installé en septembre 2022.

En 2023, malgré une crise énergétique qui impacte tous les budgets nous nous efforcerons de maintenir une qualité d'accueil et de prestations grâce à des équipes motivées et désireuses de porter les projets et les valeurs nécessaires à la cohésion sociale. Chaque agent qui compose ces équipes du CCAS a permis la réalisation de ce bilan et de ce rapport d'orientation budgétaire.

Les politiques portées le seront en ayant toujours à l'esprit le principe d'égalité et de solidarité.